Confédération

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **73 (1922)**

Heft 2

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CONFÉDÉRATION.

Le cinquantenaire de la création de la division d'agriculture à l'Ecole polytechnique fédérale.

(Agriculture et Sylviculture. — Discours dans un banquet).

Notre école fédérale d'agriculture, qui constitue la 7e division de l'Ecole polytechnique de Zurich, a fêté très brillamment, le 17 décembre 1921, le 50e anniversaire de sa fondation. Deux Conseillers fédéraux, MM. *Schulthess,* président de la Confédération, et *Chuard,* chef du Département de l'Intérieur, ainsi que de nombreuses notabilités politiques et scientifiques, ont honoré de leur présence cette belle manifestation. Dans de très nombreux discours, on a célébré le réjouissant développement de cet Institut auquel on est redevable du progrès magnifique dont peut s'enorgeuillir notre agriculture suisse. On a relevé comme il convenait le mérite des professeurs remarquables, les *Krämer,* les *Schulze,* les *Cramer,* les *Nowacki* — pour ne citer que les disparus — qui ont su, malgré des débuts pénibles, voire décourageants, conduire l'Ecole d'agriculture à sa situation brillante d'aujourd'hui et en faire un établissement de hautes études dont notre pays peut être fier.

Notons que l'Ecole d'agriculture de Zurich compte actuellement 136 étudiants, répartis en trois cours. C'est, d'après le nombre des élèves, la quatrième en importance des 11 divisions de l'Ecole polytechnique fédérale.

A ceux qui s'intéressent au développement de notre institut agricole fédéral, pendant les 50 premières années de son existence, nous signalons l'intéressant historique que vient d'en publier son principal, M. le professeur Dr. *H. Moos.*[1]

Au banquet du «Kaufleuten», auquel le Comité d'organisation de la fête avait convoqué ses très nombreux invités, le principal de l'Ecole forestière n'a pas manqué d'apporter ses félicitations à l'école en fête. Il l'a fait en ces termes :

«Messieurs les Conseillers fédéraux, messieurs,

Ce m'est un agréable devoir de venir, en ce jour de fête, au nom de l'Ecole forestière, exprimer à sa sœur de lait, l'Ecole d'agriculture, ses sincères félicitations pour l'heureux achèvement de son premier demi-siècle d'existence, et de lui apporter ses vœux bien cordiaux pour le chemin à parcourir, dorénavant, sur la route si pleine de belles promesses qui s'allonge devant elle.

Quand, en 1871, l'Ecole d'agriculture est venue s'installer dans le bâtiment de l'Ecole forestière, où régnait M. le professeur *Elias Landolt,* celle-ci avait déjà 16 ans d'existence. L'agriculture a déposé alors

[1] Prof. *H. Moos,* Die landwirtschaftliche Schule der Eidg. techn. Hochschule in Zürich. — Bericht über Stand, Wege und Ziele der Entwicklung der Anstalt, erstattet zur Feier des 50jährigen Bestehens. 1921. Zürich.

— si l'on peut dire — un œuf dans un nid forestier. Son éclosion fut laborieuse au commencement; mais, à ces débuts pénibles, fit place plus tard un développement hautement réjouissant. Et, peu à peu, le nombre devint considérable des robustes fils de nos campagnes que l'on vit s'adonner à l'étude dans notre haute école fédérale.

L'agriculture et la sylviculture ont, depuis 50 ans, partagé heurs et malheurs sous le même toit. Les deux conjoints ont fait excellent ménage, tout spécialement depuis que, grâce à la munificence de la Confédération, ils ont pu se mettre mieux au large.

Mais, est-il ménage qui soit complètement à l'abri de toute jalousie et où jamais le moindre petit nuage ne viendrait voiler un ciel éternellement bleu ?

En y regardant de très près, avec une loupe grossissante, un observateur sagace percevrait peut-être — oh! rarement — quelques petites sautes d'humeur dans la maison sylvico-agricole.

Supposons, pour un instant, notre ménage réduit à sa plus simple expression: elle et lui. Elle: *Agricola;* lui: *Sylvain.* Comme il convient, Sylvain est le plus âgé du couple. Ils exploitent un petit domaine, qui comprend des champs, des vignes, des prés, une forêt et, tout au haut du patrimoine, un bout de pâturage.

Ceux qui ont l'oreille fine ont entendu parfois entre nos deux conjoints des propos comme ceux-ci :

Elle. — Dis moi, tu ferais bien d'exploiter quelques sapins et de défricher une bande dans notre bois!

Lui. — En voilà une idée, et pourquoi ?

Elle. — Il me semble que ces arbres prennent beaucoup de place ! Il ne croît plus rien sous leur abri. Tout le long de la «Râpe», c'est plein de mousse et d'ombre. Puis, tu me défends d'y mettre paître les chèvres . . .

Lui. — Mais, ma chère, tu oublies que ces sapins ont été plantés par ton propre père, qui y tenait beaucoup, et qu'ils sont bien jeunes encore.

Elle. — Il faudra bien les couper une fois ! N'en resterait-il pas assez ?

Lui. — Et notre source, tu tiens donc à ce qu'elle « agoutte » (tarisse).

Elle. — Pas du tout; mais je voudrais planter plus de pommes de terre et me faire quelque argent avec nos sapins, pour préparer le trousseau de notre aînée qui va se marier...

— Si nous avions le temps de les écouter plus longtemps, notre Agricola avec son Sylvain, nous les entendrions discuter congrûment et avec chaleur, parler taux de boisement, production plus intensive de substances alimentaires, influence de la forêt sur l'alimentation des sources et des cours d'eau, suppression des arbres croissant à l'état isolé sur les pâturages, et... bien d'autres choses intéressantes encore.

Mais l'écho de ces discussions arrive un peu affaibli par la distance jusqu'à notre *Alma mater*.

Et ces petites dissonnances dans le duo que nos deux écoles chantent à la gloire de notre mère la terre, ces divergences généralement ne durent pas ! Comment pourrait-il en être autrement ? Agriculteurs et forestiers suisses ne sont-ils pas pétris de la même pâte ? Fils authentiques de notre sol, tous deux lui consacrent leur vie. Et si leurs méthodes de travail divergent un peu, l'un plus réaliste, parce que habitué aux récoltes annuelles; l'autre plus conservateur, puisque récoltant des produits vieux parfois de plusieurs centaines d'années, quelles que soient les divergences qui surgissent entr'eux, par-ci par-là, et qui sont tout de surface, agriculteurs et forestiers sont faits pour s'entendre et se comprendre.

Nous faisons les vœux les plus cordiaux pour qu'il en soit toujours ainsi et, qu'en face des querelles sociales, ils sentent toujours le lien intime de parenté qui en fait les pionniers et les gardiens des moissons de notre beau sol !

Aujourd'hui, dans cette fête de l'enseignement agricole, ce m'est un honneur et un très grand plaisir de venir, au nom des forestiers, le déclarer : Messieurs les agriculteurs ! nous sommes émerveillés de tout ce que notre pays doit à votre savoir-faire, à votre robuste bon sens et à votre travail opiniâtre. Votre Ecole brille d'un éclat qui nous réjouit. Elle résume les solides qualités de cette classe paysanne qui est la colonne de base de notre république. Nous souhaitons qu'elle le reste toujours, pour le plus grand bien de notre pays !

A la prospérité de l'Ecole d'agriculture, à son avenir toujours plus brillant !

Qu'elle vive ! Et puisse-t-elle rester toujours le phare qui éclaire la route de notre agriculture suisse ! »

Point de referendum contre la nouvelle loi forestière.

C'est la bonne nouvelle qui nous vient aujourd'hui de source autorisée. L'Union suisse des paysans renonce à demander le referendum contre le projet qui introduit dans la législation forestière quelques-unes des prescriptions édictées pendant la guerre, sous le régime des pleins pouvoirs, afin d'empêcher la dévastation des forêts privées, qui n'étaient pas jusqu'à présent comprises dans la sphère du contrôle de l'Etat.

Si les milieux agricoles renoncent à demander le referendum, c'est grâce aux heureuses modifications apportées au projet primitif, sur la demande de la commission du Conseil des Etats dont *M. Savoy,* Conseiller d'Etat, à Fribourg, a été le rapporteur. Le nouveau projet, dont cette commission a eu l'initiative, donne pleine satisfaction aux justes desiderata des populations campagnardes, inquiètes à bon droit des tendances exagérées du projet primitif.

L'exposé de M. Savoy fournit précisément les raisons qui pou-

vaient induire les représentants de l'agriculture à regretter certaines mesures maladroites qui furent prises sous le régime des pleins pouvoirs. Mais, en même temps, le rapport du député de Fribourg met en pleine lumière les avantages du nouveau projet et les motifs que nous avons de l'accepter.

Le sténogramme officiel contient, à ce sujet, les précisions suivantes :

«Durant la guerre, le commerce du bois a été très actif. Tous les propriétaires de forêts, administrations publiques ou simples particuliers, furent tentés, par les hauts prix qu'atteignirent les bois, de réaliser les capitaux importants que contiennent nos forêts. La spéculation intervint à son tour et causa à notre sol forestier des dommages qu'on ne saurait évaluer. Les spéculateurs achetèrent de grandes quantités de sol boisé en vue de l'exploiter, ou bien en faisant miroiter de gros bénéfices qui pouvaient résulter de cette exploitation. Il y a eu, pendant la guerre, dans ce domaine, comme du reste dans beaucoup d'autres, des opérations usuraires, des spéculations honteuses, dont l'économie générale du pays souffrira pendant de longues années.

«L'amour effréné du gain facile, le matérialisme le plus grossier ont profité des tristes conjonctures créées par la guerre pour faire des coupes sombres dans les forêts. Le domaine de l'économie forestière a été exploité, comme d'ailleurs d'autres domaines de notre économie nationale.

« L'autorité fédérale intervint alors en vertu des pleins pouvoirs, pour imposer une limite aux coupes qui, dans les forêts non protectrices appartenant à des particuliers, avaient pris des proportions inquiétantes. Les forêts protectrices, qu'on devrait nommer plus justement les forêts protégées, ne pouvaient pas, durant la guerre, satisfaire tous les appétits des spéculateurs, en raison des dispositions légales qui assuraient leur conservation. Ce furent sur les forêts non protectrices que se rassemblèrent les vautours de la spéculation. Une part importante de notre sol forestier aurait été impitoyablement dévastée si le Conseil fédéral n'avait pas édicté, pour cette catégorie de forêts, de sages dispositions protectrices, auxquelles la loi soumettait déjà les forêts publiques et les forêts privées dites protectrices. L'obligation fut imposée aux cantons de veiller à ce que, dans les forêts privées non protectrices, il ne fût pratiqué, sans autorisation de l'autorité cantonale compétente, aucune coupe rase, ni aucune coupe considérable, dans le but de vendre le bois abattu ou de l'employer à une industrie exercée par le propriétaire de la forêt.

« Plusieurs cantons sont déjà armés par leur législation forestière pour exercer une surveillance sur les forêts privées non protectrices. La nouvelle que le Conseil fédéral nous propose étendra à tout le territoire de la Confédération une disposition qui s'est révélée utile et nécessaire pour la conservation des forêts privées, en particulier dans le canton que j'ai l'honneur de représenter ici.

« On s'est élevé, dans certains milieux agricoles, contre le projet du Conseil fédéral, qui atteint le 40% de la propriété forestière particulière, c'est-à-dire principalement celle dont l'exploitation est en étroite corrélation avec la propriété agricole... Nous devons reconnaître que la plupart de nos paysans, propriétaires de forêts, vouent à leurs bois un véritable culte et que, souvent, ils l'exploitent mieux que l'Etat ou la commune. Cependant, les cas d'exploitation mal comprise portant préjudice aux voisins ne sont pas rares. C'est à éviter ces abus que tend la revision qui vous est proposée.

« Le deuxième projet qui nous est soumis par le Conseil fédéral tient compte du vœu émis par la commission. Il résulte des informations fournies par l'inspectorat fédéral des forêts que le nouvel état de choses, tout en favorisant le maintien et l'accroissement de notre richesse nationale, n'exigera pas des dépenses importantes. Les cantons demeurent du reste compétents pour répartir entre les services existants les charges qui résulteront de l'application des nouvelles prescriptions.

« Je voudrais insister, a conclu M. Savoy, sur les expériences faites par les cantons qui ont déjà adopté dans leur législation le principe fédéral proposé aujourd'hui. Tous ces cantons ont fait, dans ce domaine, d'excellentes expériences. Les dispositions nouvelles ont rencontré, il est vrai, au début, une certaine résistance de la part des populations, mais aujourd'hui tout est rentré dans le calme, et tout le monde reconnaît que ces principes étaient utiles, sages, bienfaisants pour la protection des forêts.

« Il serait certainement intéressant de rappeler le rôle que joue la forêt dans l'économie financière de l'Etat, des communes et des particuliers, comme source de travail et de gain pour les ouvriers, et comme source de revenus pour les administrations et les propriétaires. Il serait non moins intéressant d'examiner l'action de la forêt au point de vue de l'agriculture, de l'économie pastorale, au point de vue hygiénique et esthétique, mais ces considérations nous conduiraient trop loin. Les personnes qui s'intéressent spécialement à ces questions liront certainement avec beaucoup d'intérêt l'ouvrage intitulé *La Suisse forestière*, publié par la Société suisse des forestiers, qui donne, à ces points de vue, tous les renseignements désirables.

« Nous avons tous présent à la mémoire le rôle considérable qu'a eu la forêt pendant et après les années de la grande guerre. On me permettra, à cet égard, de regretter que les administrations publiques n'aient pu exploiter de plus grandes quantités de bois, alors que celui-ci avait atteint des prix fort rémunérateurs. Les cantons et les communes auraient pu constituer des réserves d'argent, qui seraient les bienvenues en ce moment, où la mévente des bois cause de nombreux cas de chômage et des difficultés budgétaires très sérieuses. L'exportation des bois, pendant la guerre, a été liée trop étroitement aux questions de compensation. De ce fait, la Suisse a perdu des sommes très considéra-

bles. Je ne citerai pas de chiffres précis, mais l'administration forestière estime que c'est plusieurs millions que la Suisse n'a pu retirer de son sol, à cause des restrictions mises à l'exploitation forestière et à l'exportation des bois. Ce fut là une grave erreur.»

(La Liberté, de Fribourg, du 5 janvier 1922).

CANTONS.

Vaud. *Vallée de Joux. Un formidable coup de bise,* c'est ainsi qu'il faut définir la tempête qui a passé sur la Vallée de Joux les 9 et 10 novembre derniers, et qui a marqué son passage dans nos forêts. La direction du courant était franchement de l'est à l'ouest, soit oblique à l'axe de la vallée. C'est ce qu'on appelle la bise de Berne, amenant généralement un temps clair, en opposition à la bise de Mouthe ou „bise noire" qui trouble l'atmosphère, devançant la neige.

La tempête a marqué son entrée dans notre haute vallée en renversant un grand nombre d'arbres dans les hautes forêts de l'Abbaye au pied du Mont Tendre. Puis, le courant s'est rué sur la rive opposée, la rive gauche, où les chablis ont été beaucoup plus nombreux, le dégât plus général. Les forêts citées de l'Abbaye mises à part, les massifs de la rive droite ou orientale n'ont subi que d'insignifiants dommages. Les forêts au pied du Risoud, par contre, et celui-là en particulier, ont été les plus éprouvés, parce qu'elles ont reçu le choc en face.

Dans la grande généralité des cas, les arbres ont été déracinés. Les cas de rupture du fût sont exceptionnels. La direction de chute est toujours la même; l'on ne remarque pas de tourbillons; c'est le cas plus fréquemment avec les vents d'ouest. Comme le sol était gelé, les arbres ont soulevé d'énormes mottes, qui défigureront les lieux pendant longtemps. L'exploitation des bois en est rendue plus difficile et dangereuse.

L'on peut évaluer le volume des plantes renversées à 5000—6000 m^3 pour l'ensemble des forêts de la vallée. La commune du Chenit, à elle seule, a enregistré 1500 m^3 de chablis, dont seulement 150 m^3 sur la rive droite.

Le Risoud figure pour 500 m^3. A l'encontre des usages pratiqués par les forestiers, maître Ouragan a choisi plutôt les meilleurs arbres. Preuve en est que la vente de ces chablis a dépassé de fr. 4,50 par m^3 le prix de vente moyen de la coupe ordinaire. A quelque chose malheur est bon!

D'une façon générale, les plantes sont tombées isolément, parfois par petits groupes de 3 ou 4. C'est encore du jardinage, ou bien aussi de l'éclaircie par le haut. La bise semble avoir été, pour cette fois, à bonne école. Il y a bien quelques exceptions, où le naturel a repris le dessus, mais elles sont rares. La plus grande trouée produite au Chenit comporte un ensemble d'environ 50 plantes, choisies curieusement